



Administration
de la gestion de l'eau
Grand-Duché de Luxembourg

Direction
Référence : EAU-AUT-25-0490
Dossier suivi par : Unité Autorisations - LCO
Tel.: 24750 - 920 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale
de Niederanven
18, rue d'Ernster
L-6977 Oberanven

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage final Art. 24 §2

Requérant(s)	Kuhn Construction S.A.
Objet	Gestion des eaux dans le cadre de la réalisation des travaux d'excavation et de terrassement en vue de la construction d'une nouvelle résidence à Oberanven
Localité(s)	Oberanven
Commune(s)	Niederanven

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Pour l'Unité Autorisations

Annexes :

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés